



TEAM VASIO ROMAIN



ASA VAISONNAISE

41^{ème} Rallye de Vaison

1 et 2 mars 2025

RÈGLEMENT PARTICULIER

- COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2025
- CHALLENGE DE LA LIGUE PROVENCE / ALPES / CÔTE D'AZUR DES RALLYES
 - ❖ PILOTES ET COPILOTES
 - ❖ JEUNES ESPOIRS RALLYE

❖ PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement: le 05 janvier 2025

Ouverture des engagements : Dès parution du règlement.

Clôture des engagements : 17 février 2025 à minuit

Parution du road-book : 20 février 2025

Le road book sera disponible uniquement sur le site du rallye :
www.teamvasioromain.com

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 23 février et vendredi 28 février 2025 de 9h à 17h.

Vérifications Administratives : Samedi 1 mars 2025 de 7h30 à 11h15.

Lieu : ESPACE CULTUREL de VAISON LA ROMAINE

Vérifications techniques : Samedi 1 mars 2025 de 7h45 à 11h30 à la station de lavage
GARAGE VALDELUC Route de Nyons 84110 Vaison la romaine

Heure de mise en place du parc de départ le : 1 mars 2025 de 8h00 à 12h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 1 mars 2025 à 10h30 à l'Espace culturel

Publication des équipages admis au départ le : 1 mars 2025 à 12h30 Espace Culturel

Publication des heures et ordres de départ le : 1 mars 2025 à 12h30 se feront sur le site de TOP RALLYE et sur un panneau d'affichage à l'Espace Culturel

Briefing des pilotes : Briefing écrit remis contre émargement aux vérifications administratives.

Départ première étape le : samedi 1 mars 2025 à 13h30

Arrivée première étape à Vaison la Romaine le samedi 1 mars 2025 à 16h31

Publication des résultats partiels le : samedi 1 mars 2025 à 20h30 à l'Espace Culturel et site TOP RALLYE.

Départ deuxième étape de Vaison la Romaine le dimanche 2 mars.2025 à 7h15.

Arrivée finale à Vaison la Romaine le 2 mars 2025 à 13h32

Publication des résultats du rallye le dimanche 2 mars 2025 - 30 minutes après la dernière voiture entrée en parc. Lieu: Site TOP RALLYE et panneau d'affichage à l'espace culturel.

Remise des prix le dimanche 2 mars 2025 :15 mm après la publication des résultats définitifs à l'Espace Culturel de Vaison la Romaine.

Les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet perdront le bénéfice de leur prix (Les prix ne seront pas remis à un tiers)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile VAISONNAISE organise les samedi 1 mars et le dimanche 2 mars 2025 une épreuve automobile régionale dénommée 41^{ème} Rallye de Vaison en qualité d'organisateur Administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le Visa N°4 et sous le Permis d'Organisation FFSA N°41 en date du 27/12/2024 .

Comité d'Organisation

Président : CUER Alain & Jacques GAUTHIER Tél 06 66 08 95 69

Membres : Comité Directeur du TEAM VASIO et Comité Directeur de l'ASA VAISONNAISE

Secrétariat du Rallye : Team Vasio Romain - La Piscine - BP 44 - 84110 - VAISON LA ROMAINE

Téléphone : 04 90 62 47 93 – secrétariat Team Vasio Romain – Mail : teamvasioromain@orange.fr

Permanence du Rallye : Team Vasio Romain– Rue Bernard Noël - 84110 - VAISON LA ROMAINE

Organisateur technique

Alain CUER - Tel : 06 89 50 86 60

Nom : TEAM VASIO ROMAIN

Adresse : BP 44 - 84110 VAISON LA ROMAINE -

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1 P. OFFICIELS

| | | |
|--|---------------------------|------------|
| Président du Collège des Commissaires Sportifs | M. POCHON Jean Paul | |
| Membre du Collège | M. HARDY Patrick | Lic 233379 |
| | Mme DUCARTERON Marilyn | Lic 6840 |
| Directeur de Course | M. DUCARTERON Marc | Lic 9003 |
| Adjoint à la direction de Course | M. FREVILLE Serge | Lic 27121 |
| Adjoint à la direction de course VHC | M. VERNET Daniel | Lic 147321 |
| Adjoint à la direction de course | M. BARDIN Yannick | Lic 46622 |
| Directeurs de Course délégués à la voiture tricolore | M. GAUTHIER Jacques | Lic 35185 |
| | M. LEROY Jean Christophe | Lic 5492 |
| Adjoints à la Direction de Course Voiture Damier | M. BERNARDI Jean Michel | Lic 112398 |
| Directeurs de Course délégué aux épreuves Spéciales | Mme. VINCENSINI M. Odile | Lic 9656 |
| | M. OLIVIER Denis | Lic 110911 |
| Commissaires Techniques Responsable | M. LAMBERT Lismon | Lic 3582 |
| | M. PINAZO Jean François | Lic 1085 |
| | M. BLANC Philippe | Lic 38131 |
| | M. BORDERON Loys | Lic 183288 |
| | M. FORESTELLO Jean Pierre | Lic 11620 |
| | M. JEAN Jérôme | Lic 12872 |
| | M. MANGEMATIN Christian | Lic 6507 |
| Commissaire Technique Responsable VHC | M. BLANC Philippe | Lic 38131 |
| Représentant Ligue PACA | | |
| Médecin Responsable | Dr. LEROY Jacqueline | |
| Médecin sur E S | Dr. VANIER Frédéric | |
| | Dr. DIACONO Dominique | Lic 27240 |
| Chargée des relations avec les concurrents | Mme. BASSOTTI Elisabeth | Lic 196336 |
| | Mme FREVILLE Françoise | Lic 111194 |

| | | |
|--------------------------------------|------------------------|------------|
| Responsable des Commissaires | Mme. BERNARDI Gaby | Lic 54730 |
| Chargée des relations avec la presse | Mme BASSOTTI Élisabeth | Lic 196336 |

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de VAISON compte pour la Coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 2, le challenge de la ligue Provence Alpes Côte d'Azur « Jeunes Espoir Rallye » et « Pilotes et copilotes ».

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les **vérifications administratives** qui auront lieu le Samedi 1 mars 2025 à VAISON LA ROMAINE de 7h30 à 11h15 h à l'Espace Culturel.

Les **vérifications techniques** auront lieu le 1 mars 2025 de 7h45 à 11h30: GARAGE VALDELUC Avenue Marcel Pagnol 84110 VAISON LA ROMAINE. Les vérifications finales seront effectuées : GARAGE VALDELUC Avenue Marcel Pagnol 84110 VAISON LA ROMAINE.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de VAISON doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 17 février 2025 à minuit. **Tout dossier incomplet sera mis en liste d'attente.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 220 maximum sur l'ensemble des 4 rallyes (Modernes+VHC+VHRS+VMRS)

3.1.11.1 P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 370€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 740€
- **60 Euros de remise aux équipages entièrement licenciés à l'ASA VAISONNAISE et 30 Euros pour un seul des 2..**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée. L'emplacement est indiqué dans l'itinéraire du rallye avec un contrôle horaire d'entrée et de sortie, ce parc est le même pour toute la durée du Rallye.

Toute assistance est interdite en dehors du parc réservé à celle-ci.

Les organisateurs fourniront un autocollant à chaque équipage avec le n° du concurrent à coller sur le pare-brise du véhicule (un seul véhicule par concurrent) et permettra d'accéder au parc d'assistance.

La dépanneuse dans les spéciales sert uniquement pour enlever les véhicules gênant le bon déroulement du rallye. Tout autre dépannage sera facturé après entente avec le dépanneur.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1.IDENTIFICATION DES VOITURES

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P. DESCRIPTION

Le Rallye de VAISON représente un parcours de 186.18 km.

Il est divisé en deux étapes de trois sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 Km

Les épreuves spéciales sont :

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| ES 1 Combe de Veaux (Coté Malaucène) | 5 km 141 |
| ES 2 Col de Fontaube | 11.km 730 |
| ES 3 - 5 Mérimdol Propiac | 6 km 422 |
| ES 4 - 6 Combe de veaux (Veaux) | 5 km 149: |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2 P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : 23 Février 2025 et 28 février 2025 de 9 h à 17 h

Les numéros d'identification seront délivrés le jour des reconnaissances le 23 février à partir de 9 h au départ des spéciales. Pour le vendredi 28 février à l'Espace Culturel de Vaison.

Le respect du code de la route est de rigueur. Nous rappelons que la vitesse est limitée à 50km/h dans les spéciales, 30km/h dans les agglomérations.

Le nombre de passages est limité à 3 au maximum. Ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse (**sauf Veaux**).

Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes.

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Directeur de Course ES : chasuble rouge lettres noires.
- Chefs de Poste : chasuble orange lettres noires soulignées
- Commissaires : chasuble orange lettres noires
- Points radio intermédiaires : chasuble jaune logo point radio en bleu/noir
- Commissaires Techniques : chasuble noire lettres blanches.

- Médecins : chasuble blanche lettres rouges
- Chargés Relations Concurrents : chasuble rouge lettres blanches
- Média : chasuble verte lettres bleues

ARTICLE 7P.

Les concurrents désirant prendre un nouveau départ le dimanche après abandon devront prendre rendez vous avec le commissaire technique responsable et se présenter au parc fermé une demie heure avant le départ du premier concurrent.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Les prix et coupes ne sont ni cumulables ni reportables

Les classes suivantes seront regroupées : A5 et A5K – A6 et A6K – A7K et A7S

| | GÉNÉRAL | CLASSES | | | | |
|------------------|---------|----------------|----------------|-----------------|------------------|---------|
| | | 1 à 3 partants | 4 à 7 partants | 8 à 12 partants | + de 12 partants | FÉMININ |
| 1 ^{er} | 600€ | 200€ | 360€ | 370€ | 370€ | 200€ |
| 2 ^{ème} | 500€ | | 200€ | 200€ | 200€ | |
| 3 ^{ème} | 400€ | | | 150€ | 150€ | |
| 4 ^{ème} | | | | | 75€ | |
| | | | | | | |

Note : en cas d'ex aequo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents. Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

La remise des prix se déroulera le 2 mars 2025 15mn après l'affichage des résultats officiels

Les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leurs prix (Les prix ne seront pas remis à un tiers)

Tous les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conformes au règlement standard des rallyes